



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Peinture

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG, Zweigniederlassung Schweiz
Flurstraße 55
8048 Zürich
Schweiz
No. de téléphone (+41) 79 46 35 35 0
Service émetteur / Department product safety
téléphone
Adresse email de la PRSI@marabu.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1), 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

Etiquetage selon le règlement (UE) no 528/2012

Contient un produit biocide: Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Peinture contenant de l'eau et à base de résines acryliques

Composants dangereux ***



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Bronopol (DCI)

No. CAS 52-51-7
 No. EINECS 200-143-0
 Numéro d'enregistrement 01-2119980938-15
 Concentration $\geq$ 0,01 < 0,1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318
 Skin Irrit. 2 H315
 STOT SE 3 H335
 Acute Tox. 4 H302
 Acute Tox. 4 H312
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 10
 Aquatic Chronic 1 H410 M = 1

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

No. CAS 2634-33-5
 No. EINECS 220-120-9
 Concentration < 0,05 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400
 Skin Sens. 1 H317
 Acute Tox. 4 H302
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318
 Acute Tox. 2 H330
 Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317 $\geq$ 0,05

Pyrithione zinc

No. CAS 13463-41-7
 No. EINECS 236-671-3
 Numéro d'enregistrement 01-2119511196-46
 Concentration $\geq$ 0,01 < 0,025 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301
 Acute Tox. 2 H330
 Eye Dam. 1 H318
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410
 STOT RE 1 H372
 Repr. 1B H360D

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 1000
 Aquatic Chronic 1 H410 M = 10

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

No. CAS 55965-84-9

Concentration < 0,001 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2	H330
Aquatic Chronic 1	H410
Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1A	H317
Skin Corr. 1C	H314
Acute Tox. 2	H310
Acute Tox. 3	H301
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C	H314	>= 0,6
Eye Irrit. 2	H319	<= 0,06 < 0,6
Skin Irrit. 2	H315	<= 0,06 < 0,6
Skin Sens. 1	H317	>= 0,0015
Aquatic Acute 1	H410	M = 100
Aquatic Chronic 1	H410	M = 100
Eye Dam. 1	H318	>= 0,6 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas de contact avec la peau**

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Après une exposition à de fortes doses de substances / en cas de troubles ou de douleurs, veuillez consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Mousse, Sable, Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); une épaisse fumée noire

5.3. Conseils aux pompiers



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Stocker à l'abri de la gelée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.1. Paramètres de contrôle****Autres données**

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) *****Bronopol (DCI)**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,1	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12,3	mg/m ³

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006


Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	4,2	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	4,2	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,3	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	7	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	13	µg/cm ²
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	13	µg/cm ²
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,2	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1,3	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1,3	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	8	µg/cm ²
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	8	µg/cm ²
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,35	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,1	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC) *****Bronopol (DCI)**



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,01	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,001	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,003	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0,43	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,041	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,003	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,5	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	pâteux	
Couleur	incolore, trouble	
Odeur	inodore	
La limite de l'odeur		
Remarque	N'est disponible	
valeur pH		
Valeur	8	à 10
température	20	°C
méthode	WTW PH 340	
Point de fusion		
Remarque	non déterminé	
Point de congélation		
Remarque	non déterminé	
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Valeur	env. 100	°C
Pression	1.013	hPa
Source	Données de la littérature	
Point d'éclair		



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Remarque Non applicable

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Valeur	env. 23		hPa
température	20	°C	
méthode	Valeur de littérature		

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur	1,36		g/cm ³
température	20	°C	
méthode	DIN EN ISO 2811		

Hydrosolubilité

Remarque miscible

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

Viscosité

Valeur	6000	à	9000	mPa.s
température	20	°C		
méthode	Brookfield			

9.2. Autres informations**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Pyrithione zinc**

ATE 221 mg/kg

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces rat
DL50 1193 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces rat
DL50 4115 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Pyrithione zinc**

ATE 0,14 mg/l
Administration/Forme Poussières/Brouillards

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

Si l'ensemble des mesures de sécurité et de protection recommandées sont respectées, l'expérience montre que des effets nocifs sur la santé ne sont pas à craindre.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	0,14	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	0,188	mg/l
Durée d'exposition	96	h

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	2,18	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Bronopol (DCI)

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	3	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	

Bronopol (DCI)

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
NOEC	2,61	mg/l
Durée d'exposition	28	d
méthode	OCDE 203	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,05	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,126	mg/l
Durée d'exposition	48	h

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Espèces	Daphnia magna	
CE50	2,94	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Bronopol (DCI)

Espèces	Daphnia magna	
CE50	1,04	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	OCDE 202	

Bronopol (DCI)

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	0,06	mg/l
Durée d'exposition	21	d
méthode	OECD 211	

Toxicité pour les algues (Composants)**Pyrrithione zinc**

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CI50	0,067	mg/l
Durée d'exposition	72	h

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	0,027	mg/l
Durée d'exposition	72	h

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
ErC50	0,11	mg/l
Durée d'exposition	72	h

Bronopol (DCI)

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
CE50	0,068	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

Bronopol (DCI)

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
NOEC	0,0025	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Éliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Le danger secondaire		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Les catégories de transport	0		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
non**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière**



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CH)

0 %

Remarque

Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***



Nom commercial: Marabu-Acrylpaste 070, 100 ml

Version: 8 / CH

Date de révision: 28.05.2021

Numéro de la matière: 12020050070

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 03.09.21

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.